|  |
| --- |
| AMR 23/8695/2024 – Colombie - 30 octobre 2024 |
| URGENT ACTION |  | UA 094/24 |
| Les femmes qui cherchent des personnes disparues ont besoin de protection |
| COLOMBIE |

La Fundación Nydia Erika Bautista (FNEB) est une organisation de femmes recherchant des personnes disparues, qui promeut les droits des victimes de disparitions forcées et lutte contre l’impunité. Le 24 octobre, dans le contexte des nouvelles informations qui émergent concernant la disparition forcée de Nydia Erika Bautista, lors d’incidents séparés, des activités suspectes ont été constatées lors d’une réunion sur invitation de femmes recherchant des proches et de représentant·e·s des autorités, et une tentative de piratage de l’adresse électronique institutionnelle de l’organisation a eu lieu. Ces situations ne sont pas nouvelles et les autorités doivent agir afin d’empêcher qu’elles ne se reproduisent. Ainsi, le bureau de la procureure générale doit enquêter sur les menaces et les attaques et, si possible et en vertu des règles de procédure régulière, traduire les responsables présumés en justice.

Yanette Bautista est la sœur de Nydia Erika Bautista, disparue de force aux mains de la XXe Brigade de l’armée nationale colombienne le 30 août 1987. Avec d’autres membres de la famille et après avoir pendant des années lutté contre l’impunité et recherché sa sœur et sa tante, ainsi que de nombreuses autres victimes de disparitions forcées dans le pays, elles ont créé la Fondation Nydia Erika Bautista (Fundación Nydia Erika Bautista, FNEB).

La FNEB a été fondée lorsque Yanette Bautista et sa famille ont été contraintes à l’exil en raison des menaces et des attaques reçues à cause de leur lutte en faveur des droits des victimes de disparitions forcées et des personnes qui les recherchent. En 1999, à Genève, en Suisse, un groupe de défenseur·e·s des droits humains originaires d’Allemagne, de Suisse, de Colombie et du Mexique se sont rencontrés dans le cadre de leurs activités de plaidoyer auprès des Nations unies et ont décidé de créer une organisation baptisée en l’honneur de Nydia Erika Bautista. Au fil des ans, la famille Bautista a décidé de rentrer en Colombie et, en 2007, elle a créé officiellement la FNEB dans le pays, en tant qu’organisation de victimes de disparitions forcées et de violences sexuelles qui accompagne d’autres victimes se trouvant dans la même situation que ses membres. Son identité se fonde sur deux caractéristiques. Premièrement, elle est déterminée par l’expérience historique de lutte pour faire émerger vérité et justice dans le cas de Nydia Erika Bautista et, par conséquent, se considère comme une organisation de proches de victimes de disparitions forcées. Deuxièmement, elle se compose principalement de femmes, qui luttent pour les droits à l’égalité et à une vie sans violence, et se considère donc aussi comme une organisation de femmes. Aujourd’hui, grâce au soutien juridique, à la documentation, à la mémoire et aux communications, au plaidoyer et à la recherche, à l’administration et à l’École de leadership, la FNEB soutient directement les victimes de différentes régions de Colombie dans 519 cas et mène des actions visant à promouvoir les droits des victimes de disparitions forcées et, en particulier, ceux des femmes qui les recherchent. Grâce à son initiative et sous son impulsion, la Loi 2364 de 2024 a été publiée, conçue pour protéger un large éventail de droits des femmes qui mènent des recherches dans le pays et façonnée à partir de leur expérience, recueillie par la FNEB pendant des années.

Amnesty International suit la situation de la FNEB et la disparition forcée de Nydia Erika Bautista depuis des années et reçoit de nombreuses informations sur les risques, les menaces et les attaques auxquels elles sont confrontées. Les événements récents ne sont pas seulement la répétition d’actes similaires à leur encontre, mais aussi des avertissements sur la possible escalade de la violence contre la FNEB et d’autres femmes qui recherchent des victimes de disparitions forcées. Parallèlement, le Congrès colombien a adopté en juillet 2024 un projet de loi visant à protéger les droits des femmes à la recherche de personnes disparues dans le pays. Les promesses incluses dans cette loi doivent prendre la forme d’actions et de mesures visant à améliorer leur vie, notamment en enquêtant sur les menaces et les attaques dont elles font l’objet.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **30 novembre** 2024.
* Langue(s) préférée(s): **espagnol\***. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées
au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS À la Procureure générale | COPIES À  |
| Luz Adriana CamargoAttorney GeneralAttorney General’s OfficeAvenida Calle 24 No. 52 – 01Bogotá D.C.Colombie / ColombiaE-mail: direccion.derechoshumanos@fiscalia.gov.coTwitter/X: @FiscaliaCol  | Ambassade de la République de ColombieZieglerstrasse 293007 BerneFax: 031 350 14 09E-mail: esuiza@cancilleria.gov.co  |
| ⭢ **Modèle de lettre en \*espagnol** et guide **réseaux sociaux** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 094/24** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Luz Adriana Camargo
Attorney General
Attorney General’s Office
Avenida Calle 24 No. 52 – 01
Bogotá D.C.
Colombia

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Madame la Procureure générale,

**Je vous écris afin de vous faire part de ma vive inquiétude face aux menaces constantes et aux attaques visant les femmes qui recherchent des victimes de disparitions forcées en Colombie, particulièrement la Fundación Nydia Erika Bautista (FNEB).** Amnesty International a reçu des informations faisant état d’actes d’intimidation à leur encontre et à l’encontre des femmes qu’elles soutiennent, ainsi que de tentatives de piratage dirigées contre leurs systèmes informatiques. Le 24 octobre, dans le cadre d’un événement organisé sur invitation à Bogotá pour commémorer la Journée des femmes qui recherchent des personnes disparues, l’association s’est aperçue de la présence de personnes qui lui étaient étrangères, ainsi qu’aux autorités conviées à l’événement. Après avoir été invitées à s’identifier ou partir, ces personnes n’ont pas donné d’explications satisfaisantes et ont refusé de quitter les lieux. Ce jour-là, la directrice de la FNEB, Yanette Bautista, a reçu deux courriels provenant de «l’Équipe de support de la FNEB», disant qu’il fallait modifier le mot de passe. La vraie équipe de support technique a établi que ces courriels étaient en fait des tentatives de piratage visant l’adresse mail institutionnelle de la FNEB.

Depuis 2020, Amnesty International recueille des informations sur les risques encourus par celles qui défendent les droits humains en Colombie et a exposé les obligations internationales incombant aux autorités des Amériques quant à la protection de ces femmes. Elle met aussi en évidence la situation désastreuse à laquelle elles sont confrontées dans la région et le type de violations des droits humains qu’elles subissent. La FNEB a été soumise à différents risques, menaces et attaques par le passé et je suis préoccupé·e par le fait que la réponse du bureau de la procureure générale semble inadéquate, personne n’ayant été traduit en justice pour ces actes.

Ces actes d’intimidation et ces tentatives de piratage à l’encontre de la FNEB interviennent à un moment où des informations supposément nouvelles ont été communiquées au Bureau de la procureure générale et à la Juridiction spéciale pour la paix concernant la disparition forcée de Nydia Erika Bautista en août 1987.

**Je vous prie instamment de faire preuve de la plus grande diligence pour que le bureau de la procureure générale s’acquitte efficacement de son devoir d’enquêter sur ces actes, d’en établir les responsables et de les traduire en justice dans le cadre de procès équitables, afin d’éviter que ceux qui défendent les droits humains et recherchent les victimes de disparitions forcées ne subissent d’autres agressions.**

Je vous prie d’agréer, Madame la Procureure générale, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République de Colombie, Zieglerstrasse 29, 3007 Berne

Fax: 031 350 14 09, E-Mail: esuiza@cancilleria.gov.co